

EUROBIO SCIENTIFIC, SA au capital social de 3 629 814,72 EUR
7, avenue de Scandinavie
Z.A. de Courtaboeuf
91940 LES ULIS - France
Tel : 0169796480
Fax : 0169790535
Web : www.eurobio-scientific.com
RCS Evry 414488171 - Siret 41448817100045 - TVA FR88414488171
N° REX FRREX20209091 - N° EORI FR120831408001
BRED IBAN : FR7610107003420021907413691 BIC : BREDFRPPXXX

Adresse de facturation
REDUCIO
SERVICE FACTURATION
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
France

N° client facturé **P0002219**
SIRET 75063569000035

Référence BC-206220

N° client livré L0004186
Commande n° EBS02412CDEC25575
Préparation n° EBS02412BPR35398
Livraison n° EBS02412BL29100
Livrée le 17/12/2024
Transporteur CIBLEX
Incoterme
Poids brut total 2,00 KG
Nombre de colis 1

Adresse de livraison
LILLY FRANCE
NADINE HERMOSO
2 RUE DU COLONNEL LILLY - ZA
BP 70419 FEGERSEIM
67640 FEGERSEIM
France

SELON OFFRE N° VE02341

Article	Désignation	Quantité	Prix Brut HT	Remise (en %)	Prix unitaire remisé HT	Total HT	Taxe (en %)
1 5120-0047	TMB 2-Comp Microwell Peroxidase Substrate Kit	1 Unité	309,56		309,56	309,56	20,00
Autres frais							
	Port				40,00	40,00	20,00
	Total autres frais					40,00	

Base taxe	Taux	Montant taxe	Total lignes HT	309,56
349,56	20,00 FRA TVA Taux normal 20%	69,91	Autres frais	40,00
			Total HT	349,56
			Montant TVA	69,91
			TOTAL TTC	419,47
Mode de règlement	Echéance	Montant	Reste à régler	NET À PAYER
Virement	16/01/2025	419,47	419,47	419,47 EUR

Voir les conditions générales de ventes

pas d'escompte en cas de paiement anticipé

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40,00 EUR

Conditions générales de vente

Date d'effet : 1er janvier 2024

Page 2 sur 2

Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions Générales ») sont applicables à compter de leur date d'effet aux ventes de Produits par la société Eurobio Scientifc SA, dont le siège social est 7 Avenue de Scandinavie, ZA de Courtabœuf, 91953 Les Ulis, France (le « Vendeur ») à ses clients professionnels (« Client(s) »).

1. Dispositions générales

Les Conditions Générales sont systématiquement remises ou adressées au Client pour lui permettre de passer commande. Elles sont également disponibles sur le site internet du Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit de pouvoir modifier à tout moment tout ou partie des Conditions Générales, étant précisé, toutefois, que, pour chaque bon de commande notifié par le Client au Vendeur, les Conditions Générales applicables seront celles en vigueur au jour de la réception du bon de commande par le Vendeur. En conséquence, la passation de commande par le Client au Vendeur vaudra acceptation par le Client des Conditions Générales alors en vigueur, ainsi que sa reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions ayant une finalité similaire. Sauf conditions particulières, ou accord écrit contraire signé par le Vendeur et le Client, les Conditions Générales prévaudront sur tout autre document contractuel quel qu'il soit, oral ou écrit, conclu entre les Parties.

2. Barème des prix

Le Vendeur se réserve le droit de pouvoir modifier à tout moment le prix d'un ou plusieurs Produits ; étant précisé que, pour chaque bon de commande, le barème des prix applicables est celui en vigueur à la date dudit bon de commande. Les prix affichés sont libellés en euros et hors taxes, hors frais de transport et de livraison et hors escompte (livraison EXW Les Ulis - Incoterm CCI 2020). Le taux de TVA applicable, le cas échéant, est calculé et appliqué selon le taux en vigueur au moment de la commande, sur le montant total des achats réalisés par le Client. Le cas échéant, les Parties pourront convenir d'un commun accord écrit de conditions tarifaires particulières dérogeant aux prix du barème. Toutes variations des droits de douane ou d'importation et des frais de transit, toutes augmentations de prix résultant de modifications apportées aux taux de change, de réévaluations ou de dévaluations monétaires devenues effectives entre la date de la commande et la date d'importation des produits seront supportées par le Client.

3. Frais annexes

Le Vendeur peut être amené à facturer des frais annexes complémentaires en fonction de la commande. Ces frais sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année en fonction de l'évolution des coûts engagés.

Frais de logistique : pour toute commande d'un montant inférieur à 500€HT, il sera facturé une participation aux frais de logistique, manipulations et gestion administrative sur la base d'un montant forfaitaire de 40€HT. Ces frais s'appliquent pour les livraisons sur le territoire métropolitain. Hors cas de livraison franco de port, ces frais ne sont pas compris dans les prix des Produits communiqués dans le barème des prix et seront à la charge du Client conformément au présent article.

Frais de carboilage : pour tout envoi de produits congelés en carboilage, une participation forfaitaire de 45€HT sera appliquée.

Frais de livraison express et Urgences : un service de commande à traitement prioritaire « spécial URGENCE », est disponible contre paiement d'un montant forfaitaire de 50€HT auquel s'ajouteront les frais de port effectivement engagés. Une telle commande devra être confirmée par écrit. Deux options Urgence sont proposées, livraison le jour même en transport par taxi pour une distance maximum de 500km depuis le siège du Vendeur et sous réserve que la demande soit passée avant 11h du matin, livraison le lendemain pour les commandes passées au-delà de 11h. Au-delà de 15h30, aucune commande ne pourra être passée pour le lendemain.

Autres frais : Pour toutes livraisons vers la Corse, sera facturé un montant forfaitaire de 70€HT auquel s'ajouteront les frais de transport engagés par le Vendeur. Pour les livraisons en DROM-COM ou à l'étranger : nous consulter. **Note :** au cas où les frais engagés pour l'expédition des Produits dépasseraient de plus de 20% le montant de la participation aux frais de livraison, le Vendeur se réserve la possibilité de faire supporter le montant exact des frais de port par le Client. Le Vendeur se réserve le droit à sa seule discrétion de déterminer la méthode d'expédition. Pour toute commande livrable en urgence en dehors de la France métropolitaine, la livraison sera intégralement à la charge du Client.

4. Bons de Commande - Changements - Annulation

Le Client qui souhaite acheter un Produit doit adresser un bon de commande au Vendeur en précisant, notamment : ses coordonnées complètes, son numéro de téléphone, une adresse email, ainsi que son numéro de client s'il en possède un ; les références complètes des Produits ; l'adresse requise de livraison et celle de facturation si cette dernière est différente ; le détail des prix des Produits Eurobio Scientifc qu'il souhaite commander sur la base du barème des prix communiqué.

Les commandes passées en vertu des présentes Conditions Générales ne peuvent être modifiées ou amendées que par accord écrit contresigné par le Client et le Vendeur, établissant les modifications spécifiques à apporter, ainsi que l'effet éventuel desdites modifications sur les prix et délais de livraison. Le Client ne peut en aucune manière annuler sa commande sauf si ladite annulation fait l'objet d'un accord écrit du Vendeur, auquel cas le Vendeur avisera le Client du coût de ladite annulation que le Client s'engage à payer.

5. Conditions de livraison - Réception des Produits

Sous réserve des stocks disponibles (la répartition du stock de Produits étant à la libre discrétion du Vendeur), le Vendeur s'engage à traiter toute commande acceptée dans un délai maximum de 48 heures sur une période de deux jours ouvrés, à compter de la date de réception du bon de commande concerné conformément à l'Article 4 ci-dessus. Le délai de livraison en fine est celui du transporteur. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Il s'ensuit que les retards éventuels ne peuvent justifier en aucun cas l'annulation de la commande, ni l'application de pénalités par le Client, ou engager la responsabilité du Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit de livrer en plusieurs fois les commandes ; dans ce cas, chaque livraison étant facturée séparément, les délais de paiements courent à compter de l'émission de la facture spécifique. Le retard de l'une des livraisons partielles ne pourra dégrader le Client de son obligation d'accepter les livraisons restantes.

Les Produits sont expédiés à l'adresse de livraison communiquée par le Client au bon de commande, et voyagent aux risques et périls du Client. Celui-ci a la responsabilité de réceptionner les Produits, les contrôler immédiatement à l'arrivée et, en cas de vices apparents ou défaut de conformité, de faire toutes réserves nécessaires auprès du transporteur et du Vendeur, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, le Client devra informer le Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par fax ou email confirmés par courrier dans le délai de 72h, de tous vices apparents ou défauts de conformité des Produits livrés. Passé ce délai, toute réclamation de quelque nature que ce soit sera considérée comme irrecevable. En l'absence de réserves ou en cas de réserves tardives voire irrégulières, les livraisons sont présumées conformes au bon de livraison et avoir été correctement effectuées au moment de la réception des Produits. Le défaut de conformité d'une partie de la livraison ne dispense pas le Client de son obligation de payer les Produits pour lesquels il n'existe aucune contestation. Aucun retour ou refus de marchandises ne peut être fait sans accord préalable du Vendeur.

6. Force Majeure

Constitue une cause d'exonération de responsabilité du Vendeur tout cas de force majeure ainsi que tout événement, prévisible ou non au moment de la vente, qui se trouve raisonnablement hors de son contrôle, dont il ne peut empêcher ou prévenir les effets et qui est de nature à l'empêcher temporairement ou définitivement d'accomplir en tout ou partie ses obligations contractuelles compte tenu de la diligence normale que l'on peut requérir de lui. Ainsi notamment : l'action ou l'inaction du Client, embargo ou tout autre acte gouvernemental, réglementation ou requête affectant le cours normal des affaires du Vendeur, incendie, explosion, accident, vol, vandalisme, émeute, acte de guerre, grève ou autres difficultés sociales, le blocage des routes, la rupture d'approvisionnement, la neige, l'incendie, la foudre, inondations, tempête, retard ou grève de transport ou impossibilité de trouver la main d'œuvre nécessaire, l'approvisionnement en matériaux ou l'énergie à des prix normaux, une épidémie et/ou un confinement sans que cette énumération ait un caractère limitatif.

7. Prestation d'installation et mise en service des équipements

Pour les Produits Eurobio Scientifc nécessitant une installation spécifique (notamment les machines), leur installation et mise en service, y compris leur branchement, se fera obligatoirement sous le contrôle des techniciens du Vendeur, à moins qu'il en ait été au préalable décidé autrement entre les Parties.

8. Garanties - Responsabilités

Les Produits vendus ne sont ni repris, ni échangés. Les réclamations concernant des défauts ou vices apparents des Produits ne pourront être prises en considération que si elles sont faites par écrit par le Client, au plus tard dans les 72h (soixante-douze heures) après leur réception par le Client, et sont accompagnées de l'indication de la date de livraison, du numéro du bon de livraison, ainsi que du ou des noms et références catalogue du Produit, comme il est dit à l'article 5.

Le Vendeur décline toute responsabilité pour le cas où les Produits n'auraient pas été convenablement choisis, ou utilisés par le Client, ou lorsque les dommages sont dus à une manipulation ou un stockage non-appropriés par le Client ; aucun retour de Produit n'est accepté sans l'accord préalable et écrit du Vendeur. La seule garantie applicable aux Produits consiste dans le remplacement gratuit des Produits Eurobio Scientifc dont il est établi qu'ils sont défectueux ou inutilisables en raison de vices cachés. S'il est impossible de procéder au remplacement d'un Produit, il sera remboursé, ou fera l'objet d'un crédit en faveur du Client.

Garanties particulières relative aux équipements : nos appareils vendus neufs en sus des Produits sont garantis douze mois (sauf consommables) pièces et main-d'œuvre à compter de la date d'installation chez le Client. Les dommages d'origine externe ou consécutifs à une mauvaise utilisation de l'équipement ou à une utilisation non conforme, à un choc, à une exposition prolongée à l'humidité ou tout autre agent extérieur nocif ou corrosif, sont exclus de la présente garantie.

En tout état de cause, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables, le montant total maximum de toutes les indemnisations pouvant être versée par le Vendeur au titre d'une réclamation ou demande quelconque d'un Client relative à un Produit (en ce compris un équipement) Eurobio Scientifc dans le cadre des présentes Conditions Générales, ou des Conditions Particulières conclues avec le Client, ne peut excéder le prix effectivement versé par le Client au Vendeur au titre du Produit ou de l'équipement Eurobio Scientifc concerné.

9. Paiement - Pénalités de retard et Réserve de Propriété

Nos factures sont établies conformément à la législation en vigueur et sont payables à notre siège social, net sous 30 jours date de facture. Aucun escompte n'est consenti pour un paiement anticipé.

En cas de retard de paiement, le Client sera redevable de plein droit, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, de pénalités au taux de refinancement le plus récent ou Refi) de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet selon le cas, majorés de 10 points, soit 15%. Le Client sera en outre redevable de plein droit, dès le jour suivant la date limite de règlement figurant sur la facture, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros HT ou son montant établi par Décret. Ces intérêts de retards et pénalités devront être réglés par le Client en sus du prix.

Par application des dispositions de l'article 2367 du Code Civil, le Vendeur ou ses ayants droit se réserve(nt) la propriété des Produits (y compris équipements) vendus au Client jusqu'au paiement complet du prix et des pénalités et frais décrits ci-dessus. Néanmoins, le Client supporte tous les risques que les Produits (y compris les équipements) peuvent encourir ou occasionner, à partir du moment où ils sont remis au transporteur comme il est indiqué aux présentes Conditions Générales.

Les Parties reconnaissent et acceptent que le bénéfice de la réserve de propriété stipulée ci-dessus se reporte sur la créance du Client à l'égard de sous-acquéreurs ou sur l'indemnité d'assurance subrogée aux Produits en cas de revente de ceux-ci par application des dispositions de l'article 2372 du Code civil. En cas de revente des Produits Eurobio Scientifc par le Client avant complet paiement au Vendeur, le Client s'engage à consigner la partie du prix de revente correspondant au prix des Produits Eurobio Scientifc facturés par le Vendeur et à honorer ses obligations de paiement à l'échéance convenue. Ainsi, le Vendeur pourra revendiquer entre les mains des sous-acquéreurs le prix ou la partie du prix des Produits Eurobio Scientifc vendus sous clause de réserve de propriété qui n'aura été ni payé, ni réglé, ni compensé en compte courant entre le Client et ses sous-acquéreurs. Pour l'exercice de ce droit, le Client s'engage à fournir au Vendeur, sans délai et à première demande, tous les renseignements ou documents utiles concernant ses sous-acquéreurs (identité, quantité vendue, état des ventes, mode et délais de paiement, factures, journal des ventes, etc.). Les dispositions de l'article L. 624-16 du Code de commerce s'appliquent, dans l'hypothèse de l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre du Client.

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier (jusqu'à supprimer) le montant d'encours éventuellement accordé au Client à tout moment, et d'exiger un paiement comptant le cas échéant, notamment en cas d'incident de paiement ou d'informations financières défavorables. En cas de dépassement du montant de l'encours autorisé, le Vendeur se réserve le droit de demander pour toute nouvelle commande, ainsi que pour les commandes en cours non honorées, le règlement en avance du prix des produits commandés sur présentation de facture(s) pro forma avant toute livraison. En outre, le Client accepte de fournir à tout moment les garanties de sa solvabilité, notamment si la situation économique et/ou son crédit se détériorent. Faute de recevoir ces garanties, le Vendeur est en droit de résilier sans dommages et intérêts les commandes et contrats en cours.

En cas d'incident de paiement avéré, le Vendeur adressera au Client une mise en demeure avec un préavis de huit jours pour régulariser la situation. Au-delà de ce délai, l'intégralité des sommes dues deviendra immédiatement exigible.

Litiges sur factures : lorsque le Client constate que des prix de vente facturés ne correspondent pas au barème de prix applicable à sa commande, il doit en informer le Vendeur sans délais. Le Vendeur procédera alors à l'émission d'un avoir annulant la facture initiale et d'une nouvelle facture rectificative. En tout état de cause, la date et les conditions de paiement de la facture rectificative resteront celles de la facture d'origine, et, en cas de retard de paiement, les intérêts de retards et pénalités mentionnés ci-dessus s'appliqueront au montant de la facture rectificative.

10. Utilisation des Produits par le Client

Les Produits Eurobio Scientifc sont des réactifs de laboratoire, et, à moins d'indication contraire au recto de la facture du Vendeur ou sur les étiquettes du Produit ou dans l'un des catalogues du Vendeur, ils ne doivent pas être utilisés dans d'autres buts, notamment et sans que ces exemples soient limitatifs : *in-vivo*, dans les produits alimentaires, en médicaments, en produits médicaux ou cosmétiques pour les humains ou animaux ou dans des buts commerciaux.

11. Retours

Aucun retour par le Client en port dû ne sera accepté. Les Produits Eurobio Scientifc ne peuvent être retournés ni leur valeur portée au crédit du Client qu'avec la permission préalable du Vendeur et, dans ce cas, seulement en stricte conformité avec les instructions de réexpédition du Vendeur. Le prix de vente des Produits Eurobio Scientifc retournés dans ces conditions de conformité sera créditée au compte du Client sous déduction de 15% de ce prix de vente, et seulement si les Produits Eurobio Scientifc sont dans leur état d'origine. Les produits stériles, les sérums et les produits périssables ne sont jamais repris ou échangés.

12. Propriété intellectuelle

Pour les besoins des Conditions Générales, le terme « Droits de Propriété Intellectuelle » signifie tous les droits de propriété intellectuelle suivants relatifs aux Produits Eurobio Scientifc : (i) brevets, demandes de brevet, droits sur les brevets, inventions qu'elles soient ou non brevetables ou brevetées, ainsi que toutes les améliorations y afférant ; (ii) dénominations sociales, noms commerciaux, enseignes, habillages commerciaux, logos, slogans, topographie de produits semi-conducteurs, dessins et modèles enregistrés et non enregistrés, marques ainsi que les enregistrements et demandes d'enregistrement y afférentes ; (iii) droits d'auteur, qu'ils aient été enregistrés ou non, y compris notamment, sans que cette liste ne soit limitative, les compilations, bases de données (y compris le droit *sui generis* sur les bases de données) et logiciels (y compris toutes les sources qui sont à leur base ou qui s'y rapportent, les codes objets et les codes sources), les manuels et autres documentations, les enregistrements visuels et/ou sonores ainsi que tous les dérivés, traductions, adaptations et combinaisons de ce qui précède ; (iv) les noms de domaine et leurs extensions, et (v) le savoir-faire, les secrets de fabrique, les informations confidentielles ou privées et les techniques et recherches en cours. Tous les Droits de Propriété Intellectuelle relatifs aux Produits commercialisés par le Vendeur sont et restent la propriété exclusive du Vendeur et aucune disposition des Conditions Générales ne saurait être interprétée comme opérant un transfert d'un Droit de Propriété Intellectuelle du Vendeur au Client. Toute reproduction totale ou partielle, modification, diffusion, exploitation ou utilisation des Droits de Propriété Intellectuelle visés au précédent paragraphe, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable du Vendeur, est strictement interdite.

13. Confidentialité

Sauf accord préalable écrit du Vendeur, le Client s'engage à garder confidentielles toutes les informations relatives au Vendeur, ses Produits ou son activité, qui auraient été portées à sa connaissance par le Vendeur dans le cadre de leurs relations commerciales. Le Client se porte fort du respect du présent engagement de confidentialité par ses salariés, préposés, mandataires ou représentants. Le présent engagement de confidentialité restera en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date du dernier bon de commande adressé par le Client au Vendeur.

14. Droit applicable - Tribunal compétent

Les Conditions Générales sont soumises au droit français. A défaut de règlement amiable entre les Parties dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'une mise en demeure adressée à cet effet par une Partie à l'autre Partie, tout litige entre les Parties auxquels pourraient donner lieu les présentes Conditions Générales de Vente ou qui pourront en être la suite, l'exécution ou la conséquence, seront soumis, sous réserve des dispositions légales applicables, à la **compétence exclusive du tribunal de commerce d'Evry (France)**.

15. Lutte contre le travail clandestin

Le Vendeur certifie être en conformité avec l'article L-324-10 du code du travail relatif à la lutte contre le travail clandestin.

16. Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la relation entre le Client et le Vendeur, des données à caractère personnel sont appelées à être collectées et traitées en conformité avec le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa dernière version modifiée (LIL). Le Vendeur, tout comme le Client, demeure responsable du traitement des données personnelles de contact collectées dans le cadre de la relation commerciale, en particulier les noms, prénoms, adresses email, adresses physiques et numéros de téléphone professionnels de collaborateurs. Chacun s'engage à ne traiter ces données que dans la mesure où elles sont nécessaires pour la relation commerciale, à respecter le RGPD et la LIL, et à prendre toute mesure technique pour préserver la sécurité et la confidentialité de ces données. Le Vendeur pourra toutefois être amené à communiquer ces données à certains sous-traitants, en particulier aux transporteurs livrant les Produits ou équipements vendus au Client. Le Client et ses collaborateurs concernés disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition au traitement de ces données, du droit de retirer leur consentement à leur traitement, et du droit de définir des directives relatives au traitement de ces données après leur décès. Ils peuvent exercer leurs droits par courrier envoyé en recommandé à Eurobio Scientifc, Service Protection des Données, à l'adresse du siège. En cas de litige portant sur le traitement de données à caractère personnel par le Vendeur, le Client est informé de son droit de saisir la CNIL (coordonnées figurant à l'adresse internet : www.cnil.fr <<http://www.cnil.fr>>).